

France-Dijon: Guidance and counselling services

OJ S 227/2014 25/11/2014

Contract notice**Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: Pôle emploi Bourgogne

Postal address: immeuble Le Katamaran – Parc Valmy – 41 avenue Françoise Giroud

Town: Dijon

Postal code: 21000

Country: France

Contact person: Service achats

Telephone: +33 380739868

Fax: +33 380635023

Internet address(es):General address of the contracting authority: <http://www.pole-emploi.fr>Address of the buyer profile: <http://www.pole-emploi.e-marchespublics.com>**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Body governed by public law

I.3. Main activity

Other: Emploi

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

Marché de prestations de services d'insertion professionnelle de type Activ'projet à mettre en œuvre auprès des demandeurs d'emploi de la région Bourgogne

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 25: Health and social services

Main site or place of performance: L'ensemble de la région Bourgogne.

NUTS code FR26 Bourgogne

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement

II.1.4. Information about framework agreement

Framework agreement with several operators

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Objet de la consultation: passée conformément à la procédure prévue à l'article 9 du décret 2005-1742 du 30.12.2005 selon des modalités librement définies par le pouvoir adjudicateur, la consultation vise à la conclusion de marchés ayant pour objet la mise en œuvre, auprès des demandeurs d'emploi de la région bourgogne, de prestations de service d'insertion professionnelle de type Activ'projet.

Objet de la prestation: la prestation a pour objet l'accompagnement de tout demandeur d'emploi dans la définition entière ou la confirmation d'un ou plusieurs projets professionnels et dans l'acquisition ou le développement des compétences à s'orienter. Sa durée est de 8 semaines.

Forme: marchés à bons de commande conclus avec un unique titulaire et avec un minimum (ci-après mini) en quantité, défini en nombre de bénéficiaires à prendre en charge.

II.1.6. CPV code(s)

85312300 Guidance and counselling services, 80530000 Vocational training services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Quantités: le mini indiqué au présent avis est défini pour la 1ère période contractuelle d'exécution du marché. Pour la 2nde période contractuelle d'un an d'exécution du marché en cas de reconduction, le mini est indiqué dans la décision de reconduction dans les conditions fixées au contrat. Le taux de variation, à la hausse comme à la baisse, de ce nombre mini est au plus égal à 30 % par rapport au nombre mini défini pour la 1ère période contractuelle, divisé par 3.

Lieux d'intervention obligatoire: Dijon (communauté urbaine), Beaune, Montbard, Autun, Chalon-sur-Saône, Digoïn, Louhans, Macon, Avallon, Auxerre (communauté urbaine), Joigny, Sens (communauté urbaine), Cosne-sur-Loire, Decize.

Locaux mis à disposition: Château-Chinon. Pour la première période contractuelle du marché, le nombre minimum de bénéficiaires à prendre en charge est de 8736. A titre indicatif, le nombre estimé de bénéficiaires à prendre en charge pour cette même période est de: 10 920. Le prix plafond pour le prix par bénéficiaire: 459 EUR (incluant, le cas échéant, la TVA applicable).

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: Marché à conclure à compter de sa date de notification pour une période ferme jusqu'au 30/06/2018, puis reconductible expressément une fois pour une période d'un an calendaire. La date prévisionnelle de notification du marché est fixée au 01/04

/2015. La date de prise d'effet du marché (prise en charge effective des bénéficiaires) est fixée au 01/07/2015.

Reconduction: pôle emploi se prononce au moins 3 mois calendaires avant l'échéance de la 1ère période contractuelle d'exécution du marché, en notifiant par écrit sa décision de reconduire le marché. Dans sa décision, pôle emploi tient notamment compte des résultats obtenus au cours de la première période contractuelle dans les conditions fixées au contrat.

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: yes

Number of possible renewals: 1

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 39 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Financement: marché financé à partir des contributions et subventions mentionnées à l'article I5312-7 du code du travail (hors fonds européens), ainsi que sur les ressources propres de pôle emploi. Aucun versement d'avance n'est prévu.

Païement: paiement dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture.

Prix: marché rémunéré selon deux types de prix dans les conditions fixées au contrat: prix unitaire par bénéficiaire après exécution complète de la prestation et production du livrable; prime de satisfaction, versée semestriellement. L'abandon après 4 semaines calendaires d'exécution de la prestation ouvre droit au paiement de 20 % du prix unitaire de la prestation dans les conditions définies au contrat.

Révision: le prix unitaire par bénéficiaire est révisable dans les conditions fixées au contrat. Le montant de la prime par bénéficiaire est ferme sur toute la durée du marché, période de reconduction comprise.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Les candidats peuvent présenter leur candidature et offre sous forme d'un groupement conjoint ou solidaire. En cas d'attribution d'un marché à un groupement ayant présenté sa candidature et son offre sous forme d'un groupement conjoint, la transformation en un groupement solidaire sera exigée.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Locaux: les lieux d'intervention obligatoires correspondent aux communes ou communautés urbaines sur le territoire desquelles le titulaire doit disposer de locaux pour l'exécution du marché. Ils sont indiqués au présent avis. Les locaux doivent être affectés à l'exécution des prestations dès la date de prise d'effet du marché. Les adresses des locaux mis à disposition par pôle emploi, dans lesquels le titulaire est en outre tenu d'exécuter les prestations, sont également indiqués au présent avis pour chaque lot. A titre purement indicatif, il est précisé que le pourcentage de prestations à exécuter dans les locaux mis à disposition par pôle emploi est estimé à 6.66 %

intervenants: un même intervenant assure la poursuite sans interruption de la prestation auprès d'un même bénéficiaire dans les conditions fixées au contrat.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Déclaration sur l'honneur de capacité juridique à accéder à la commande publique certifiant que le candidat: a, au 31.12.2013, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date ou avant le lancement de la consultation, s'est acquitté de ces impôts et cotisations ou a constitué des garanties jugées suffisantes (cf. art. 8-4° de l'ordonnance 2005-649 du 6.6.2005); a, au 31.12.2013, mis en oeuvre l'obligation de négociation prévue à l'art. L2242-5 du code du travail (ci-après CT) ou réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de sa candidature; n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux art. L1146-1, L8221-1, L8221-3, L8221-5, L8231-1, L8241-1, L8251-1 et L8251-2 du CT; n'a pas fait l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet en application de l'art. L8272-4 du CT; n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux art. 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au 2ème alinéa de l'art. 421-5, à l'art. 433-1, au 2nd alinéa de l'art. 433-2, au 8ème alinéa de l'art. 434-9, au 2nd alinéa de l'art. 434-9-1, aux art. 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'art. 1741 du code général des impôts et aux art. L2339-2 à L2339-4, L2339-11-1 à L2339-11-3 du code de la défense et à l'art. L317-8 du code de la sécurité intérieure; n'est pas exclu des marchés publics à titre de peine principale ou complémentaire prononcée en application des art. 131-10 ou 131-39 du code pénal; n'est pas en état de liquidation judiciaire (L640-1 du code de commerce) ou de faillite personnelle (L653-1 à L653-8 du même code) ou procédure équivalente pour les candidats régis par un droit autre que français.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Déclaration relative à la capacité financière à exécuter le marché auquel il est candidaté, indiquant d'une part, le chiffre d'affaires annuel global réalisé par le candidat et d'autre part, le chiffre d'affaires annuel global pour des prestations similaires, réalisés par le candidat au cours des 3 derniers exercices disponibles. Dans le cas où le candidat est objectivement dans l'incapacité de produire ces renseignements, en particulier lorsqu'il est de création récente, il rapporte la preuve de cette incapacité et communique tout document de nature à attester de sa capacité financière à exécuter les prestations, par exemple la preuve d'une assurance pour les risques professionnels. Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s): ne seront pas admises les candidatures des candidats dont le chiffre d'affaires annuel global moyen sur les 3 derniers exercices disponibles communiqués est strictement inférieur au niveau minimum de capacité financière indiqué au présent avis ou, dans le cas où le candidat est objectivement dans l'incapacité de produire ces renseignements, dont le document présenté n'atteste pas d'une capacité financière supérieure ou égale à ce niveau minimum.

Minimum level(s) of standards possibly required: 2 564 618 EUR.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

déclaration relative à la capacité technique et professionnelle à exécuter le ou les marchés auxquels il est candidaté, indiquant: les effectifs, au sens de l'article L1111-2 du code du

travail, moyens annuels pour chacune des 3 dernières années; les principales prestations effectuées au cours des 3 dernières années, privilégiant les prestations similaires à celles objet du marché et détaillant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Ces références ne font l'objet d'une déclaration qu'à défaut d'être prouvées par des attestations des destinataires, comportant l'ensemble des éléments ci-dessus décrits, sauf pour les prestations dont pôle emploi l'ANPE, l'unédic ou une Assédic ont été destinataires et pour lesquelles une déclaration est suffisante.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: yes

Reference to the relevant law, regulation or administrative provision: Le titulaire est tenu de se conformer aux dispositions légales et réglementaires applicables aux actions de formation professionnelle continue, en particulier le livre III de la sixième partie du code du travail, notamment son article L. 6351-1 relatif à la déclaration d'activité.

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Valeur technique. Weighting 70
2. Prix unitaire de la prestation. Weighting 30

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

29.1.2015 - 12:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates**IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted**

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Persons authorised to be present at the opening of tenders: no

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: yes

Estimated timing for further notices to be published: En 2018.

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

1. obtention du dossier de consultation (DCE): le DCE peut être téléchargé à l'adresse du profil d'acheteur indiquée en tête d'avis. A défaut, il peut être demandé par courrier, courriel ou télécopie au point de contact en tête d'avis; veuillez préciser dans la demande l'intitulé de la consultation, vos coordonnées complètes (dont adresse mail) et le mode de transmission souhaité (courrier ou courriel).

Renseignements complémentaires: les demandes de renseignements complémentaires doivent être mises en ligne à l'adresse du profil d'acheteur indiquée en tête d'avis. La date limite de réception des demandes est fixée au 14.1.2015.

2. transmission des plis: les plis peuvent être soit transmis par lettre recommandée avec accusé de réception (ou tout moyen équivalent permettant de déterminer la date et l'heure certaines de leur réception et de garantir leur confidentialité), soit remis en mains propres contre récépissé les jours ouvrés, du lundi au vendredi, de 10:00 à 12:00 et de 14:00 à 16:00 au point de contact en tête d'avis. La transmission électronique des plis n'est pas autorisée.

3. candidature: 1) les pièces mentionnées au III.2 du présent avis sont transmises accompagnées d'une lettre de candidature dans les conditions fixées au DCE. 2) dans le cas où le candidat est en redressement judiciaire (art. L631-1 du code de commerce) ou procédure équivalente pour les candidats régis par un droit autre que français, est jointe à la déclaration du candidat, la copie du jugement l'autorisant à poursuivre son activité pendant toute la durée d'exécution du marché, période de reconduction comprise. 3) en application de l'article 17-IV du décret 2005-1742 du 30/12/2005, il est précisé que les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements exigés au stade de la candidature que pôle emploi peut directement obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, s'ils fournissent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou espace et si son accès est gratuit.

4. offres irrégulières: sera en particulier déclarée irrégulière, toute offre par laquelle un

candidat proposerait des locaux ne couvrant pas, ou ne couvrant que partiellement, les lieux d'intervention obligatoires et toute offre dans laquelle le prix unitaire par bénéficiaire proposé serait supérieur au prix plafond défini.

5. sélection des offres: la valeur technique des offres des candidats sous réserve de leur recevabilité, appréciée sur la base des sous-critères suivants: 40 % pour la démarche méthodologique (7 % pour les modalités proposées pour le déroulé de l'entretien initial individuel, 6 % pour les modalités proposées pour le déroulé de l'entretien à mi-parcours, 7 % pour les modalités proposées pour le déroulé de l'entretien bilan et 20 % pour la méthodologie proposée pour l'individualisation des parcours), 25 % pour les moyens mis en œuvre pour garantir la bonne exécution des prestations par chaque intervenant (15 % pour le recrutement, l'intégration, la formation et les modalités de management des intervenants et 10 % pour les modalités de gouvernance et de déploiement du marché et pour le dispositif interne de contrôle de conformité et de prévention et de lutte contre la fraude) et 5 % pour les locaux proposés (moyens d'accès aux locaux proposés et conditions d'accueil des bénéficiaires).

6. négociations des offres: par principe, les offres ne sont pas négociées. Par exception, dans le cas où, l'ensemble des candidats obtient, s'agissant de la démarche méthodologique proposée, une note strictement inférieure à 28/40 ou a présenté une offre irrégulière ou inacceptable ou inappropriée, pôle emploi engage des négociations, portant à la fois sur la valeur technique et sur le prix, avec l'ensemble de ces candidats, à l'exception de ceux ayant présenté une offre inappropriée.

7. accord-cadre: les marchés à bons de commande sont des accords-cadres au sens du droit de l'union européenne. Les informations à indiquer à la rubrique ii.1.4) du modèle communautaire d'avis figurent aux rubriques II.1.5), II.2) et II.3) du présent avis.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 21.11.2014.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Dijon

Postal address: 22 rue d'Assas, BP 61616

Town: Dijon

Postal code: 21000

E-mail: greffe.ta-dijon@juradm.fr

Telephone: +33 380739100

Fax: +33 380733989

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: Précisions concernant les délais d'introduction des recours: précisions concernant les délais d'introduction des recours:

a) Avant la conclusion du contrat, recours sur la base de l'article L551-1 du code de justice administrative et/ou, contre un acte détachable du contrat, de l'article R421-1 du même code dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité de l'acte attaqué, le cas échéant assorti d'une demande de suspension sur le fondement de l'article L521-1 du même code;

b) Après la conclusion du contrat:

1) recours sur la base de l'article L551-13 du même code dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat;

2) recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses, dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat, le cas échéant assorti d'une demande de suspension sur le fondement précité et/ou d'une demande indemnitaire; en cas de demande indemnitaire, recours administratif préalable auprès du

directeur régional aux coordonnées en tête d'avis et recours de pleine juridiction dans un délai de 2 mois à compter de la décision expresse de rejet ou sans condition de délai (sauf prescription) à défaut.

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

21.11.2014